



VILLA • CHÂTEAUFAVIER

l'univers Aubusson

Appel à candidatures

date limite de candidature :
27 juin 2022

Contexte

Née d'une initiative collective entre acteurs publics et privés sur le territoire d'Aubusson-Felletin, la Villa Châteaufavier a été conçue comme **un lieu dédié à l'accueil et l'accompagnement de créateur-rices, designers et professionnel-les des métiers d'art dans la création et/ou le développement de leur activité art textile / art tissé.**

Au cœur d'Aubusson proche de la Cité internationale de la tapisserie, dans une bâtisse à caractère patrimonial entièrement réhabilitée par la CCI de la Creuse, la Villa Châteaufavier abrite des ateliers dotés d'une vue à 360 degrés sur la nature et propose à ses résident-es une offre de services partagés ainsi qu'un accompagnement personnalisé, afin de faciliter leur intégration au sein de l'écosystème local.

À qui s'adresse cet appel à candidatures

- aux designers textiles
- aux diplômé-es des écoles d'arts appliqués, de mode et de design
- aux porteur-euses d'un projet de création d'entreprise
- aux entreprises (EI, EURL, SARL, SAS,...)



LES ATELIERS ET ESPACES COMMUNS

La Villa Châteaufavier propose cinq ateliers et un bureau non meublés :

- d'une surface de 19 à 37 m², reliés à la fibre
- lumineux et équipés d'un point d'eau
- de grande hauteur sous plafond
- mis à disposition 24h/24
- dont 1 répondant à la norme PMR

Villa Châteaufavier est dotée d'équipements communs accessibles à tous-tes les résident-es, compris dans le prix du loyer :

- un espace de reprographie
- des espaces de stockage
- une cuisine partagée
- une salle de réunion avec système de visioconférence (sur réservation)
- un jardin
- des places de stationnement

LES TARIFS

PACK DE BIENVENUE ¹

Les tarifs mensuels des ateliers sont calculés sur la base d'un prix au m². Pour les porteur-euses de projet et néo entrepreneur-euses établi-es depuis moins de 3 ans, le prix au m² est de 8€ TTC (6€/m² la première année). Pour les entrepreneur-euses établi-es depuis plus de 3 ans : le prix au m² est de 12€ TTC (6€/m² la première année).

Les charges forfaitaires comprennent l'eau, l'électricité, le chauffage, le ménage des communs.

Espace	Superficie	Exposition des ouvrants	Charges locatives 2022 / 2023	Loyer TTC	
				pépinière (- de 3 ans)	hôtel d'entreprises
				-25%	-50%
				8€/m² 6€/m ²	12€/m² 6€/m ²
Atelier n° 1 ² (Accessible PMR)	34 m ²	Nord	77€ / 102 €	272€ 204 €	408€ 204 €
Atelier n° 2 ²	34 m ²	Nord & Ouest	77€ / 102 €	272€ 204 €	408€ 204 €
Atelier n° 3 ²	24 m ²	Nord	55€ / 72 €	192€ 144 €	288€ 144 €
Atelier n° 4 ²	37 m ²	Sud & Ouest	84€ / 111 €	296€ 222 €	444€ 222 €
Atelier n° 5 ²	19 m ²	Sud & Est	43€ / 57 €	152€ 114 €	228€ 114 €
Bureau	11 m ²		25€ / 33 €	88€ 66 €	132€ 66 €

¹ Remise de 25% du montant total des loyers «incubateur» prise en charge par les partenaires du projet pendant la première année.

Remise de 50 % du montant total des loyers «hôtel d'entreprise» prise en charge par les partenaires du projet pendant la première année.

² Possibilité de louer la salle de réunion à l'heure, à la demi-journée et à la journée.
Possibilité de louer une salle de coworking à 60€.
Possibilité de colocation.

🕒 L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ



La location d'un espace à Villa Châteaufavier donne accès à :

- un accompagnement généraliste qui comprend le suivi d'activité, l'orientation vers les expert-es adapté-es et la facilitation de l'accès à des financements
- l'aide à la définition d'un parcours de formation sur mesure
- une mise en visibilité au travers des canaux de communication de la Villa Châteaufavier et de ses partenaires (sites internet, réseaux sociaux, newsletters...)
- des événements professionnels : conférences de spécialistes (textile et art contemporain) et rencontres professionnelles
- un accompagnement à l'installation sur le territoire (logement, activités et emploi pour le ou la conjointe, écoles, activités et services proposés sur le territoire)
- des temps d'échanges conviviaux entre les résident-es au sein de la Villa et son jardin

En plus de cette offre intégrée, les partenaires de la Villa Châteaufavier proposent en proximité immédiate sur le territoire d'Aubusson-Felletin :

- des modules de formation technique sur la laine et le textile et plus généralement les savoir-faire du territoire en lien avec la tapisserie d'Aubusson, inscrite au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO
- des ateliers partagés, labellisés « Manufacture de proximité », adaptés au prototypage et à la production textile en petite série
- un incubateur textile axé sur le développement de marque et de marché et le sourcing de matières tracées
- l'intégration aux réseaux professionnels animés par la CCI, la Cité internationale de la tapisserie, l'association de filière LAINAMAC et leurs entreprises aux savoir-faire textiles rares labels Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV) et Indications Géographiques (IG)
- la participation aux expositions et salons grand public locaux : Journées Nationales de la laine et Journées Européennes du feutre de Felletin

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le dépôt de candidature est à effectuer via le formulaire en ligne accessible [ici](#)*. Chaque candidat·e est invité·e à renseigner ce formulaire en ligne et à transmettre les éléments suivants (éventuellement par un lien de transfert de type WeTransfer si trop volumineux) à l'adresse e-mail **contact@villachateaufavier.fr**:

- *un document certifiant l'inscription de son entreprise au registre concerné ou attestant du statut d'artiste-auteur (pour les entreprises déjà établies)*
- *une attestation d'assurance multirisques en responsabilité civile en cours de validité*
- *un portfolio représentatif de son savoir-faire et/ou sa pratique artistique dans le domaine art textile/art tissé*
- *des documents financiers (bilan et/ou prévisionnel de l'activité selon le profil du·de la futur·e résident·e) permettant de justifier de la capacité financière du·de la candidat·e à payer les loyers pour une durée d'un an.*

La date limite de dépôt de candidature est le **31 juillet 2022 à midi**.

LA SÉLECTION

La sélection sera effectuée en deux temps.

Le premier sur dossier et le second devant un jury composé des membres suivants : représentant·es de la CCI, de la CMA, de la Cité internationale de la tapisserie, de l'association LAINAMAC, des Communautés de Communes Marche et Combraille en Aquitaine et Creuse Grand Sud et de professionnels du secteur textile.

Les candidatures soumises seront examinées selon les critères principaux suivants :

- *compétences et qualité du savoir-faire du·de la candidat·e*
- *caractère du lien avec secteur art textile / art tissé*
- *fiabilité économique du dossier appréciée à travers :*
 - *la capacité du·de la candidat·e à supporter le loyer prévisionnel indiqué par le bailleur*
 - *la cohérence et la fiabilité du compte prévisionnel d'exploitation.*

La commission délibérera dans le courant du mois d'Août 2022.

La décision sera notifiée par la CCI de la Creuse, par mail et par courrier, aux candidat·es retenu·es , au plus tard le 1^{er} septembre 2022.

Les candidat·es ont la possibilité de visiter les ateliers avant de candidater.